

Table-ronde
du mardi 16 février 2010 à 18h00
46 rue Barrault 75013 Paris

Libertés publiques, libertés privées sur Internet : où va la France ?

« *On the Internet, nobody knows you're a dog* »*.

Le Web permet de se cacher ? Donc il réunit la lie, comme le disait (sans nuance) le Député Frédéric LEFEBVRE à l'Assemblée nationale** : « *L'absence de régulation du Net provoque chaque jour des victimes ! Combien faudra-t-il de jeunes filles violées pour que les autorités réagissent ? Combien faudra-t-il de morts suite à l'absorption de faux médicaments ? Combien faudra-t-il d'adolescents manipulés ? Combien faudra-t-il de bombes artisanales explosant aux quatre coins du monde ? Combien faudra-t-il de créateurs ruinés par le pillage de leurs œuvres ? Il est temps, mes chers collègues, que se réunisse un G20 du Net qui décide de réguler ce mode de communication moderne envahi par toutes les mafias du monde ... les trafiquants d'armes, de médicaments ou d'objets volés et les proxénètes ont trouvé refuge sur Internet, et les psychopathes, les violeurs, les racistes et les voleurs y ont fait leur nid.* »

Un autre Député, Patrick BLOCHE, lui avait alors répondu : « *Des Députés aussi !* » ...

Les libertés sur le Net font polémique ; elles sont politiques (souvent incomplètement appréhendées) ; elles font peur.

L'IREST souhaite contribuer à ce débat entre « pros », « antis » et « neutres » (le Net est-il vraiment un outil, et rien d'autre ?)

En France, aujourd'hui, y a-t-il plus de dévoiements facilités par Internet, voire qui n'existeraient pas sans le Réseau ? Dans quelle proportion ? Lesquels ?

En France, aujourd'hui, les mesures de contrôle prévues et les règles spécifiques mises en place (notamment dans les lois DADVSI, LCEN, HADOPI 1 et 2, LOPPSI 1 et bientôt 2***) sont (ou seront)-elles proportionnées, adaptées, efficaces ?

En France, aujourd'hui, peut-on vraiment encore être un chien sur le Web ? Et sur Internet, alors que se développent les contrôles à distance ? Quelles sont les données que l'on peut recueillir sur les Français et leurs recoupements ? Qui possède les clefs de nos identités numériques ?

Les libertés individuelles, privées sont-elles sur le Net, en France,
d'irréductibles adversaires des libertés publiques ?

le mardi 16 février 2010 à 18h00 à l'IREST

* « *Sur Internet, personne ne sait que vous êtes un chien* » : dessin de Peter STEINER, The New Yorker 5 juillet 1993
http://personal.uncc.edu/jvanoate/k9/DogInternet_075.gif

** Interventions (deux parties accolées) du 15 décembre 2008 à l'Assemblée nationale :
<http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr/2008-2009/20090103.asp>

*** DADVSI : loi n° 2006-961 du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000266350>
LCEN : loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000801164>
HADOPI : loi n° 2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020735432>
LOPPSI : Loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000780288>
LOPPSI 2 : Projet de 2009 de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure
<http://www.loppsi.fr/>